



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 17 octobre 2022,

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

Sont présents les conseillers suivants :

François Lupien, conseiller poste #1,
Pierre Côté, conseiller poste #2,
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,
Éric Allard, conseiller poste #4,
Maureen Landry, conseillère poste #5,
Karina Poudrier, conseillère poste #6,

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2022.155

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 9.5 Caméra Thermique

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du conseil

Le lundi 17 octobre 2022

19h30

1. Ouverture, présences et bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de septembre 2022
4. Dépôt de la correspondance
 - 4.1. Ministère des Transports du Québec — viaduc rang 10 Wendover;
5. Adoption des comptes à payer et transferts
6. Période de questions
7. Demande des citoyens et autres ;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- 7.1. Demande CPTAQ d'alinéation et d'ajout d'usage non agricole - 13^e rang Wendover;
- 7.2. Fondation Jean-Pierre Despins ;
- 7.3. Appuie Mun. Ste-Pie de Guire -
- 8. **Administration**
 - 8.1 Entretien des terrains municipaux, 2023-2024-2025;
 - 8.2 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
 - 8.3 Programme d'aide à la voirie local – volet entretien des routes locales;
 - 8.4 Papeterie 2023;
 - 8.5 Séminaire infotech ;
 - 8.6 Journal Le Rendez-vous;
- 9. **Incendie et sécurité publique**
 - 9.1 Facture au 31 août 2022 et 30 septembre 2022
 - 9.2 Schéma incendie – retrait bornes sèches;
 - 9.3 Plateforme Somum – renouvellement ;
 - 9.4 Plate forme Écho mesures d'urgences;
- 10. **Voirie et Urbanismes**
 - 10.1 Point d'information voirie municipale;
 - 10.2 Ajustement prix carburant déneigement;
 - 10.3 Ostrada – Projet réfection chemin Quatre-Saisons et Chemin des Serres;
- 11. **Loisirs**
 - 11.1 Comité bibliothèque;
 - 11.2 Comité Loisirs;
- 12. **Hygiène du milieu**
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François;
 - 12.1.1 Actions PGMR;
 - 12.2 Collecte pneus
- 13. **Varia**
- 14. **Dépôt et rapport des comités**
- 15. **Période de questions**
- 16. **Levée de l'assemblée.**

2022.156

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2022:

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de septembre 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE :

Lecture de la liste de la correspondance



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

4.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – VIADUC RANG 10 WENDOVER

Le maire fait la lecture de la lettre reçue du ministère nous annonçant que le viaduc ne sera pas reconstruit dans le rang 10 Wendover à la suite de notre demande de réévalué le dossier.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

2022.157

Considérant les comptes à payer en date du 17 octobre 2022, et effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 17 octobre 2022 :

#	Fournisseurs (description)	MONTANT
	Salaires (septembre 2022)	15 008.79\$
	Int (site internet)	63.18\$
	La Capital Assurance (assurance collective)	752.85\$
	Hydro Québec (hôtel de ville)	453.61\$
	Hydro Québec (garage)	135.81\$
	Hydro Québec (luminaires)	67.62\$
	Cogeco (internet et adresse IP Fixe)	126.42\$
	Groupe Maskatel (3 lignes hôtel de ville)	148.82\$
	Groupe Maskatel (internet garage)	78.17\$
	Hydro Québec (luminaire)	65.44\$
	Cogeco (internet)	126.42\$
9766	Mun. Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil	25 052.88\$
9767	Axo Solution inc. (acompte Enseigne pylone)	24 834.60\$
9768	MRC Drummond (quote-part août et septembre)	16 177.86\$
	Total :	83 092.47\$

Comptes à payer au 17 octobre 2022 :

#	Fournisseurs (description)	montant
9769	François Lupien (dépendances congrès)	195.00\$
9770	CN (septembre)	623.00\$
9771	Mégaburo (papeterie)	168.99
9772	Marie-Lyne Landry (dépendances congrès)	155.00\$
9773	Ministre du Revenu (remises de l'employeur)	4 037.99\$
9774	Ministre des Finances (2 ^e vers. S.Q.)	60 048.00\$
9775	MRC Drummond (quote-part octobre 2022)	16 335.36\$
9776	Mun. Notre-Dame-du-Bon-Conseil (livres, coordonatrice, livres)	1 472.18\$
9777	Petite Caisse	119.10\$
9778	Receveur Général (remises de l'employeur)	1 439.43\$
9779	R.G.M.R. Bas St-François (quote-part août septembre octobre)	29 354.07\$
9780	Smith Asphalte (pavage rang 13 Wendover)	99 380.56\$
9781	Xerox (photocopie août, septembre)	300.18\$
9782	Raymond Vincent (tonte gazon borne seche)	290.00\$
9783	Éric Allard (dépendances congrès FQM)	180.00\$
9784	SCU (consultation urbanisme)	1 638.39\$
9785	Engloge (test de sol chemin Des Serres et Chemin Quatre-Saisons)	14 343.13\$
9786	Pierre Côté (dépendances congrès FQM)	223.89\$
9787	Les entreprises Belle-Rose (fauchage 2 ^e coupe)	7 647.97\$



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

9788 Atelier TGB inc. (rampe accès porte avant)	293.19\$
9789 Stéphane Dionne (dépenses congrès FQM 2022)	210.00\$
9790 Pelouse Desrochers (entretien pelouse et fleurs 2022)	3214.99\$
Total :	324 762.89\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 324 762.89\$

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

7.1 DEMANDE CPTAQ D'ALIENATION ET D'AJOUT D'USAGE NON-AGRICOLE - 13^E RANG DE WENDOVER

2022.158

Considérant une demande d'aliénation et d'ajout d'usage non-agricole des lots 4 648 487 et d'une partie du 4 647 609 présentée par Monsieur Pascal Jutras ;

Considérant qu'en vertu de la décision 213 236, la CPTAQ qui autorise l'usage aux fins commerciales sur le lot 4 648 487 :

Considérant que le propriétaire devra prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés et à la largeur minimale de la façade de 50 mètres ;

Considérant que le propriétaire veut ajouter un logement à l'intérieur de sa bâtisse commerciale ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que les membres du conseil appuient la demande présentée par Monsieur Pascal Jutras, soit le projet



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

d'aliénation et d'ajout d'usage non-agricole des lots 4 648 487 et d'une partie du 4 647 609 conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.159

7.2 FONDATION JEAN-PIERRE DESPINS ;

Considérant la levée de fonds de la fondation médicale JP Despins 2022 par un souper-bénéfice ;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'entériner l'achat de 2 billets au coût de 145\$ chacun que la personne désignée sera Karina Poudrier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.3 APPUIE MUNICIPALITÉ STE-PIE DE GUIRE ;

Le conseil ne donne pas suite.

8. ADMINISTRATION

2022.160

8.1 ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX, 2023-2024-2025;

Considérant que le contrat d'entretien des terrains municipaux est échu ;

Considérant que les travaux d'entretien comprennent l'achat de fleurs et d'arbustes, la plantation, l'entretien des plates-bandes au bureau municipal et à la halte-vélo;

Considérant que les travaux comprennent également l'entretien de la pelouse au bureau municipal, à la halte-vélo et aux glissières de sécurité;

En conséquence il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu de mandater l'inspecteur municipal à préparer un devis de trois ans (2023-2024-2025) pour ces travaux et de demander des soumissions sur invitation. Que conformément à la politique contractuelle de la municipalité, l'inspecteur municipal soit désigné comme responsable de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 COMITÉ SUR L'ACCES A L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2022.161

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse doit constituer un tel comité;

En Conséquence, il est proposé par maureen landry, appuyé par éric allard et résolu unanimement :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit la directrice générale;
- de l'inspecteur
- l'adjointe administrative

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2022.162

Considérant que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Eric Allard, appuyée par Pierre Côté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.163

8.4 PAPETERIE, 2023;

Considérant que l'on doit renouveler la papeterie pour 2023;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser l'achat de 1 000 chèques avec nouveau logo, 1000 formulaires de comptes de taxes 2023. D'autoriser un montant de 911\$ plus taxes. Qu'un acompte de 50 % soit versé immédiatement et la balance en 2023 lors de la livraison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



2022.164

8.5 SÉMINAIRE INFOTECH:

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au webinaire sur le budget le 20 octobre 2022 au coût de 175\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.165

8.6 JOURNAL LE RENDEZ-VOUS:

Considérant la réorganisation au bureau de poste afin de distribuer le courrier par route rurale est complexe et qu'il est difficile de cibler seulement les gens de notre municipalité.

Considérant que nous devons collectivement diminuer la consommation de papier pour le bien de la planète;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu qu'à compter de 2023, le journal sera publié sur la page facebook de la municipalité, le site internet et ne sera plus distribué à toutes les résidences systématiquement. Cependant, les citoyens désirant conserver la version papier pourront s'inscrire au bureau de la municipalité afin qu'une édition papier lui soit personnellement envoyée gratuitement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022.166

9.1 FACTURE INCENDIE AU 31 AOÛT 2022:

Considérant la facture incendie au 31 août 2022 au montant de 2 303.08\$;

- Dépense de la Paroisse à 100% (Salaires pompiers)	3 795.70\$
- Dépenses 50/50 paroisse / village (Hydro-Québec)	156.27\$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU (internet, diverses dépenses, administration (3 entraides))	(1 648.89)\$
Total facture :	2 303.08\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 303.08\$ pour la facture au 31 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2022.167

FACTURE INCENDIE AU 30 SEPTEMBRE 2022;

Considérant la facture incendie au 30 septembre au montant de 8 785.05\$;

- Dépense de la Paroisse à 100%
(Salaires pompiers, entraide St-Cyrille)6 847.64\$
- Dépenses 50/50 paroisse / village
(Hydro-Québec, énergie Sonic correction mars)156.27\$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU
(Mécanique, internet, essence, administration(entraide)).....1 781.14\$
- Total facture :8 785.05\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 785.05\$ pour la facture au 30 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.168

9.2 SCHEMA INCENDIE – RETRAIT BORNES SÈCHES;

CONSIDERANT Que le schéma de couverture de risques en incendie est en mise à jour

CONSIDERANT Les ententes déjà signées avec les services incendies voisins

CONSIDERANT Les coûts élevés pour entretenir et réparer les bornes sèches sur son territoire

CONSIDERANT Les faibles capacités des bornes sèches actuelles

Il est proposé par Pierre Côté et appuyé par Éric Allard de demander à la MRC de Drummond de retirer des cartes d'approvisionnement en eaux les bornes sèches du territoire et remplacer ceux-ci par des entraides automatiques et ponctuel de des services incendies avoisinants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 PLATE FORME SOMUM – RENOUVELLEMENT ;

Ce point est reporté.

9.4 PLATE-FORME ECHO MESURE D'URGENCE;

Point d'information des information prise au congrès FQM. Une



2022.169

9.5 CAMERA THERMIQUE;

Considérant que la caméra thermique du service incendie a brisé et est maintenant inutilisable;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser l'achat d'une caméra thermique au coût de 8025\$ plus taxes. Payable au RFU selon l'entente incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10 VOIRIE ET URBANISME

10.1 POINT D'INFORMATION VOIRIE MUNICIPALE;

Différentes informations sont données sur les projets en cours.

2022.170

10.2 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT DÉNEIGEMENT;

Considérant la clause de compensation pour la fluctuation du prix du carburant au contrat de déneigement 2019-2024 ;

Considérant que la variation du prix du carburant est de 27.85%, soit plus de 5% ;

Considérant le rapport de l'inspecteur qui n'indique aucune réclamation de boîte aux lettres ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une correction dans la méthode de calcul de l'ajustement du prix du carburant et d'ajuster également la compensation de la saison 2020-2021 de 277.60\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser le dernier paiement en ajustant le prix du carburant d'un montant de 3 929.19\$ pour la saison 2021-2022 plus l'ajustement de 277.60 pour la saison 2020-2021, pour un total de 4 206.79\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2022.171

10.3 OSTRADA – PROJET RÉFECTION CHEMIN QUATRE-SAISONS ET CHEMIN DES SERRES;

Considérant la proposition d'Ostrada pour le projet de réfection des chemins des Serres et Quatre-Saisons suite à l'analyse des études géotechnique et de circulation ;

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de demander à Ostrada de continuer leur mandat en élaborant les plans et devis pour la Reconstruction complète chemin



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

des Serres, décohésionnement avec réutilisation du matériel recyclé pour le chemin Quatre-Saisons, tel que décrit dans l'estimé du 16 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS ;

11.1 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE ;

Aucune rencontre du comité bibliothèque n'a été tenue.

11.2 COMITÉ LOISIRS ;

Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs.

Résumé comité loisirs

12. HYGIÈNE DU MILIEU ;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS ;

12.1.1 ACTIONS PGMR ;

2022.172

Considérant que chaque municipalité doit dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Drummond réaliser des actions afin de diminuer l'enfouissement, augmenter le compostage et recyclage ;

Considérant que la municipalité fait partie de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François ;

Considérant que les municipalités membres de la Régie ont délégué leur compétence à celle-ci pour la gestion des matières résiduelles ;

Considérant que des actions pourraient être réalisées par la Régie pour l'ensemble de ses municipalités membres afin d'avoir un effet collectif positif pour la Régie et ainsi augmenter les redevances ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de demander à la Régie de travailler en concert avec les municipalités membres afin de mettre en place ou d'offrir la possibilité aux municipalités membres d'adhérer à des actions afin d'avoir un effet collectif. D'impliquer les directions générales des municipalités dans l'élaboration et la mise en place de ces mesures afin d'avoir une acceptabilité dans le milieu.

D'envoyer la résolution aux municipalités membres de la Régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

12. COLLECTE DE PNEUS ;

Une collecte de pneu va avoir lieu les 2-3-4 décembre prochain au garage municipal.

13. VARIA ;

Aucun point ajouté au varia.

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h38.

2022.173

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière